



## COMPTE RENDU

**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2016 (SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT)**

**SITE NATURA2000 B6/FR 820 1658**

**« VALLEE DE L'EYRIEUX ET SES AFFLUENTS »**

**ESPACE NATUREL SENSIBLE**

**« SERRES BOUTIEROTS, VALLEES DE L'AUZENE, DE LA GLUEYRE ET DE L'ORSANNE »**

### PERSONNES PRESENTES

Bernard BERGER (Président du Syndicat Mixte Eyrieux Clair-SMEC), Charly BESSON (Commune Issamoulenc), Claude BLANC (Président du COPIL B6-SMEC), Valérie CHARVILLAT (SMEC), Guillaume CHEVALIER (SMEC), Damien COCATRE (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche), Christian DENIS (Direction Départementale des Territoires 07-DDT 07), Martine GRIVAUD (DDT 07), Eveline BIJKERK (Riveraine Gluèyre/forestière), Jean-Marc PASSEBOIS (Association des riverains des gorges de la Gluèyre), Bruno PASTUREL (CRPF), Christophe SAUTIERE (Département de l'Ardèche), Laetitia SERRE (Conseillère départementale), Jean Paul THOMAS (membre association BEED), FESCHET Robert (Fédération des Chasseurs de l'Ardèche), Gérard CHAUVELIN (Vice-Président Association Riverains des gorges de la Gluèyre), Manon EUDES (Animatrice site Natura2000 B 25/ZPS 12 - Le Pouzin), Robert LAVIS (élu commune de Chalencon), Marie LAVIS (membre association BEED), Eric GAILLARD (Membre association BEED), Jacques PLUMECOQ (Association France Hydro), Isabelle GILLIBERT (Office National des Forêts), Jean-François LEFEBVRE (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de l'Ardèche), Bastien LEBRA (AAPPMA « les Eygas » et « La Truite du bas Eyrieux »), Marcel FRECHET (1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Vernoux en Vivarais), Damien LETERDU (Comité Départemental Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade), Jean-Marc DEBARD (Comité Départemental de Randonnée Ardèche), Jean Paul LAPRAT (Elu Chambre d'Agriculture de l'Ardèche), Jean Daniel BALAYN (Association BEED - Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche), Jean Pierre ANCHISI (Vice-Président au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche), Gilles QUATREMER (Vice Président à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche)

### PERSONNES EXCUSEES

Vincent LETOUBLON (Conservatoire Botanique National du Massif Central), Hervé SAULIGNAC (Président du Conseil Départemental de l'Ardèche), Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Alain LADET (Expert scientifique, FRAPNA), Emilie DUHERON (Office National des Forêts - Agence Drôme Ardèche), Alain TRIOLLE (Préfet de l'Ardèche), DREAL Auvergne Rhône Alpes - Service Eau Hydroélectricité Nature, Olivier DUSSOPT (Député de l'Ardèche), Patrice VIALLE (Président AAPPMA « La Truite de l'Eyrieux »), Philippe CAILLEBOTTE (Comité Départemental Canoë Kayak de l'Ardèche), Daniel LAROUX (Président AAPPMA « La Truite Vernousaine »)



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



**OBJET DE LA REUNION :**

La réunion avait pour ordre du jour :

- Bilan de l'animation 2016 du site Natura2000 B6 et de l'ENS des Serres Boutiérots
- Vote de la structure animatrice par les élus
- Vote du président de comité de pilotage par les élus
- Questions diverses

**DEROULEMENT DE LA REUNION**

**Bilan de l'animation 2016**

Le chargé de mission Natura2000/ENS du site B6 introduit la réunion en rappelant le déroulé prévu pour la séance, puis il débute la présentation du bilan de l'animation Natura2000 et ENS pour l'année 2016 en s'appuyant sur un diaporama power point (document téléchargeable sur le site internet « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » - rubrique « suivre et participer/Documents à consulter, à télécharger »).

Au cours de cette présentation quelques remarques/questions sont posées :

M. PLUMECOQ souhaite savoir ce qu'apporte l'animation Natura2000/ENS au projet de continuité écologique animée par le service rivière du SMEC au travers de l'étude de l'aménagement de 8 seuils, dont 5 sont situés à l'intérieur du site B6 (Eyrieux, Gluèyre et Auzène).

Le chargé de mission N2000/ENS B6 explique que l'animation Natura2000/ENS contribue à cette étude en apportant un soutien technique sur les éléments d'enjeux naturels en lien avec les projets d'aménagement des seuils. Particulièrement dans la phase I de l'étude, qui a fait lieu à l'apposition d'un diagnostic multicritères pour chaque seuil, comprenant les enjeux liés à la biodiversité. En effet, différentes espèces piscicoles migratrices d'intérêt communautaire sont affectées par le cloisonnement des cours d'eau liés à la présence d'ouvrages.

La DDT rappelle le rôle de l'animation Natura2000, il explique qu'il apporte sur un territoire donné une expertise liée aux enjeux de biodiversité identifiés dans le Document Unique de GEstion des sites. Il souligne le rôle de facilitateur pour le Syndicat Mixte Eyrieux Clair, sa contribution technique sur le volet du contexte naturel permet d'argumenter, en complément des autres compartiments étudiés, certaines pistes à privilégier dans le cadre du développement durable du territoire.

Le chargé de mission Natura2000/ENS relate la signature d'une « Convention refuge Chauve-souris » intervenue au mois d'août entre Sébastien DARNAUD, propriétaire de bâtiments accueillant des populations de chauves-souris sur la commune de Saint-Pierreville, la LPO, le PNR MA et le SMEC.

D'autre part, il évoque l'étude d'amélioration des connaissances sur les micromammifères aquatiques en cours sur le site B6. Il explique que des investigations de terrains se sont déroulées au mois de septembre, et que des mails et des affiches « Avis de recherches micromammifères aquatiques » ont été diffusés sur l'ensemble du territoire. Ces avis de recherches, toujours en vigueur, ont pour objectif en sollicitant les habitants et usagers du site, de récupérer de la donnée/des informations sur ces espèces.



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



G. CHEVALIER poursuit et explique avoir rencontré l'association des riverains de la Gluèyre qui aimerait mettre en place un projet de restauration et de gestion des parcelles appartenant à certains de ses adhérents (près de 120 hectares), en adéquation avec les enjeux de biodiversité (réouverture notamment). Ces terrains, localisés sur la commune de Gluiras, sont situés dans les pentes.

M. ANCHISI se questionne sur la prise en compte des enjeux liés à la baisse du nombre de pollinisateurs et à la présence du Frelon asiatique dans le site B6. Il précise que les observations du Frelon asiatique semblent de plus en plus fréquentes et que la mise en place d'un réseau d'observateurs agricoles serait intéressant pour rendre compte de la dynamique des populations de cet insecte exotique sur le territoire.

G. CHEVALIER explique qu'à l'occasion de la rédaction du DOCUGE, et plus particulièrement du programme d'action, la question de constituer une fiche action spécifique aux abeilles avait été évoquée. Néanmoins, ces insectes ne figurent pas sur les listes des espèces d'intérêt communautaire ou remarquables, il a alors été décidé de travailler plus largement sur la promotion de l'agriculture biologique et des services écosystémiques rendu par la biodiversité.

M. PLUMECOQ demande ce qu'induisent les délibérations négatives prises par les collectivités et intercommunalités dans le cadre de la consultation officielle menée par les services de l'Etat pour l'extension du site Natura2000 B6. Il évoque notamment le cas de la commune de Pranles. C. DENIS explique que les communes qui ont délibéré contre le projet d'extension du périmètre n'ont pas motivé leur décision de façon argumentée. A ce titre, et au regard de la concertation, des travaux de co-construction et des réunions/ateliers organisés pendant les presque 3 années de l'étude DOCUGE, ces délibérations ont été considérées comme non recevables par le préfet de l'Ardèche. Aussi, le périmètre d'extension proposé a été modifié à la marge sur 3 communes qui l'ont demandé, pour le reste il reste inchangé et a été validé. Pranles est et reste bien dans le site Natura2000 B6, le périmètre officiel est désormais celui résultant de la consultation officielle et qui a été transmis aux communes et EPCI avec le bilan de la consultation.

La DDT rappelle que le périmètre soumis aux communes et EPCI avait au préalable été validé le comité syndical du SMEC, les groupes de travail et le COPIL du site B6. La DDT entend parler de délibération négative de certaines collectivités, or ces délibérations n'ont pas été transmises au contrôle des légalités. De ce fait, la DDT n'en a pas connaissance. Les 3 communes qui ont fait des demandes ciblées d'évolution du périmètre sur leur territoire ont vu leur demande prise en compte.

En conclusion à la présentation du bilan de l'animation Natura2000/ENS pour l'année 2016, La DDT rappelle que Natura2000 est un outil au service du territoire qui permet notamment de faire valoir ses richesses. Il conforte cet argumentaire en rappelant les résultats de la contractualisation survenue dans le cadre du Projet Agro Environnemental et Climatique « Pentes et Montagnes d'Ardèche » animé par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, en collaboration avec les sites Natura2000 inclus au périmètre du PNR MA. Le travail mené par le SMEC pour l'extension du périmètre B6, qui auparavant se focalisait sur du linéaire de cours d'eau, permet aujourd'hui à 23 exploitations agricole de bénéficier d'aides financières au travers de Mesures Agro Environnementale et Climatique. Ces aides, dont les surfaces concernées représentent près de 1 700 ha de surface agricole sur le site B6, représentent une enveloppe globale de plus de



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



650 000 euros sur 5 ans. Il souligne l'important travail de partenariat mis en œuvre pour arriver à ce résultat.

J.P. LAPRAT, élu à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et agriculteur à La Voulte-sur-Rhône, souligne le travail réalisé dans le cadre du PAEC « Pentes et Montagnes d'Ardèche ». Il évoque également, en tant que riverain de l'Eyrieux, les problèmes liés au foncier agricole et à la perte de terrains à l'occasion d'événements de crues comme ceux intervenus le 21-22 novembre. Il évoque également un poteau électrique emmené par l'Eyrieux sur la commune de Beauchastel. Il explique que pour lui l'Eyrieux n'est pas suffisamment entretenue, des arbres de grandes tailles sont établis sur les berges et même dans le lit du cours d'eau. A son sens, cela ne peut qu'aggraver la situation.

La DDT reprend la parole et rappelle quelle synergie et dynamique de territoire représente, sur des sites concomitant, la mutualisation des démarches Natura2000 et ENS. Il explique que le choix fait par le SMEC d'un portage mutualisé du site Natura2000 B6 et de l'ENS des Serres Boutiérots est plein de sens, tout comme l'extension du site Natura 2000 qu'il a porté. Cette vision permet la simplification par l'identification d'une structure animatrice unique, ainsi que la complétude de dispositifs techniques et financiers pour une meilleure efficacité. Ceci au service du développement durable du territoire, en appui du développement des activités socio-économiques qui s'y exercent dans le cadre du respect de la biodiversité.

La DDT, au regard du travail accompli par le SMEC dans le cadre de l'animation du site Natura2000 B6 pendant ces 6 dernières années, remercie M. BERGER (Président du comité de pilotage), M. CHOUREAU (1<sup>er</sup> président du COPIL B6), M. BLANC (actuel président du COPIL B6) et M. CHEVALIER (chargé de l'animation du site Natura2000 B6).

#### **Vote de la structure animatrice par les élus**

La DDT prend la parole et rappelle que le SMEC est la structure animatrice du site Natura2000 B6 depuis maintenant 6 ans. Il explique que depuis 2011, deux conventions cadre d'animation ont été passées entre l'Etat et le SMEC. La première pour la période de 2011 à 2013 ; la seconde, en cours jusqu'au 31 décembre, pour la période de 2014 à 2016.

La DDT s'adresse alors à M. BERGER et demande quelle est la position du SMEC sur la poursuite de l'animation du site B6. M. BERGER explique qu'à l'occasion de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 8 novembre dernier, les élus ont voté et décidé à 17 voix contre 12, de ne pas poursuivre l'animation du site Natura2000 B6. M. BERGER se dit « chagriné » par ce vote, mais la démocratie a parlé et il se doit de porter cette décision aujourd'hui. Le SMEC ne sera plus la structure animatrice du site B6 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La DDT acte ce choix et demande alors aux collectivités présentes, si parmi elles une souhaite devenir structure animatrice du site B6. J.P. ANCHISI, vice président au PNR MA, chargé de la « Transition Energétique, du changement climatique et de la biodiversité » et élu à Chalencon, explique que le Parc a été informé de la décision du SMEC. Aussi, le PNR MA s'est donné comme ligne de conduite, d'assurer l'animation des sites Natura2000 compris, en totalité ou en partie, dans le périmètre d'exécution de la Charte. En bureau, les élus ont délibéré favorablement à ce que le PNR MA devienne la structure animatrice du site B6 pour 2017. J.P. ANCHISI a ajouté que les élus avaient également fait le choix de conserver l'animateur actuel du site B6 pour poursuivre l'animation



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



technique de ce site. La DDT prend acte de cette candidature et demande si d'autres structures souhaitent se présenter pour l'animation. Aucune autre structure ne se prononce.

La DDT procède alors au vote à main levée pour le choix de la structure animatrice en précisant que seuls les élus des collectivités et des EPCI présents ce jour peuvent participer. Le vote désigne à 9 voix (0 contre et 0 abstention) le PNR MA comme nouvelle structure animatrice du site B6 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite à ce vote, G. QUATREMERE vice président à la CAPCA chargé de l' « Agriculture, des rivières, des énergies renouvelables et du plan climat » prend la parole. Il souligne la qualité du travail produit par le SMEC dans le cadre de l'animation du site Natura2000 B6 durant ces 6 dernières années et explique que la Communauté d'Agglomération n'a pas souhaité se positionner en tant que structure animatrice du site B6. Il développe que ce choix est lié au contexte actuel pour la communauté d'agglomération qui se livre au quotidien à une course contre la montre entre les remaniements territoriaux, les prises de nouvelles compétences et la nécessité d'équilibrer les budgets. Toute l'énergie de la CAPCA est mobilisée par cela. Il n'est donc pas opportun ce jour pour la CAPCA, de se lancer dans un nouveau projet.

La DDT précise que si la CAPCA se sent prête dans quelques temps à devenir la structure animatrice du site B6, elle pourra très bien le faire savoir en COPIL. La porte n'est bien évidemment pas fermée. Le PNR MA prend en charge cette animation, en substitution du SMEC à partir de 2017, mais si une structure locale souhaite porter l'animation du site B6 elle pourra très bien candidater le moment venu. Il ajoute que les conventions cadres passées entre les structures animatrices et l'Etat sont établies sur 3 ans, mais que chaque année elles peuvent être revues, particulièrement si une collectivité locale souhaite s'engager dans l'animation.

#### **Vote du président du comité de pilotage par les élus**

La DDT reprend la parole et demande, si parmi les élus, quelqu'un souhaite se présenter à la présidence du COPIL B6. J.P. ANCHISI se désigne et ajoute qu'il est enthousiaste de candidater au regard de la dynamique et du travail mis en œuvre sur ce site. Aucun autre élu ne se présente en tant que candidat à cette présidence.

La DDT procède au vote à mains levées, les 9 votants désignent à l'unanimité J.P. ANCHISI nouveau président du COPIL du site Natura2000 B6.

La DDT invite J.P. ANCHISI à venir s'asseoir parmi les animateurs de la séance. J.P. ANCHISI prend la parole et se présente un peu plus dans le détail. Elu à la commune de Chalencon, il explique qu'il a également été vice président à la Communauté de Communes du pays de Vernoux en charge de l'agriculture et de l'énergie, il a également été président de la commission locale d'installation. Il est élu au PNR MA depuis avril 2016.

C. SAUTIERE du Département de l'Ardèche prend la parole au titre de l'animation du site ENS des Serres Boutiérots. Il explique que le Département a été attristé de la décision du SMEC de ne pas poursuivre l'animation du site B6, il souligne et remercie M. BERGER, M. BLANC et G. CHEVALIER du travail effectué. Il explique que la vision du Département pour l'animation de ces sites ENS privilégie la mutualisation avec les sites Natura2000 concomitant lorsque cela est possible.



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



Cela est garant de la simplification de la mise en œuvre technique et financière de ces 2 démarches très proches, mais également permet l'identification pour le territoire d'une seule et même structure animatrice. Aussi, il souligne positivement le choix du PNR MA d'assurer l'animation du site B6 ; cela doit permettre de conserver la dynamique locale mise en place et de poursuivre les actions/projets de développement socio-économique du territoire respectueux de la biodiversité. Il termine son propos sur une situation idéale qui serait de conserver la mutualisation de l'animation du site Natura2000 B6 avec l'animation du site ENS des Serres Boutiérots, en sollicitant le SMEC d'étudier la possibilité de transférer l'animation du site ENS au PNR MA.

La DDT remercie C. SAUTIERE de son intervention, le SMEC invite les présents à continuer les échanges autour du verre de l'amitié.

**CONTACT**

Pour tous renseignements, contacter :

Guillaume CHEVALIER

[natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr](mailto:natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr)

Ligne directe : 04 75 29 72 90

Laetitia SERRE

Présidente du COSITE ENS « Serres  
Boutiérots et vallées de l'Auzène, de  
la Gluère et de l'Orsanne »

Claude BLANC

Président du COPIL Natura2000 B6  
« Vallée de l'Eyrieux et ses  
affluents »